

États financiers consolidés de

BOURSE DE MONTRÉAL INC.

pour les exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés
Tour KPMG
Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 0A3

Téléphone (514) 840-2100
Télécopieur (514) 840-2187
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX ACTIONNAIRES

Nous avons vérifié les bilans consolidés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») aux 31 décembre 2007 et 2006, et les états consolidés des résultats, du résultat étendu, de la variation des capitaux propres et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Bourse. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Bourse aux 31 décembre 2007 et 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

(signé) KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés

Montréal, Canada

Le 29 janvier 2008

BOURSE DE MONTRÉAL INC.

États financiers consolidés

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006

États financiers

Bilans consolidés	1
États consolidés des résultats	2
États consolidés du résultat étendu.....	3
États consolidés de la variation des capitaux propres.....	3
États consolidés des flux de trésorerie	4
Notes afférentes aux états financiers consolidés	5

BOURSE DE MONTRÉAL INC.

Bilans consolidés

31 décembre 2007 et 2006
(en milliers de dollars)

	2007	2006
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	46 648 \$	22 919 \$
Placements temporaires (note 4)	80 023	36 639
Encaisse affectée (notes 11 et 22)	1 650	2 700
Débiteurs (notes 8 et 21)	7 841	7 889
Règlements quotidiens à recevoir des membres compensateurs	23 817	6 951
Dépôts de couverture des membres (note 5)	492	2 312
Dépôts au fonds de compensation (note 5)	22 949	14 807
Frais payés d'avance	1 166	1 690
	184 586	95 907
Placement à long terme (note 6)	10 869	9 302
Immobilisations corporelles (note 7)	15 454	12 319
Impôts futurs (note 18)	2 359	2 523
Autres actifs (note 8)	1 988	2 643
	215 256 \$	122 694 \$
Passif et capitaux propres		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	13 848 \$	13 057 \$
Dividendes à payer	—	13 910
Règlements quotidiens à payer aux membres compensateurs	23 817	6 951
Dépôts de couverture des membres (note 5)	492	2 312
Dépôts au fonds de compensation (note 5)	22 949	14 807
Impôts exigibles	1 154	3 343
Dettes à court terme et tranche des obligations découlant de contrats de location-acquisition, échéant à moins d'un an (notes 11 et 12)	—	1 072
	62 260	55 452
Impôts futurs (note 18)	1 606	812
Passif au titre des prestations constituées (note 23)	999	713
Capitaux propres		
Capital-actions (note 13)	139 712	49 258
Surplus d'apport (note 13)	572	434
Bénéfices non répartis	12 553	16 991
Autres éléments cumulés du résultat étendu (note 14)	(2 446)	(966)
	150 391	65 717
Engagements (note 15)		
Éventualités (note 16)		
	215 256 \$	122 694 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du Conseil,

(signé) Denyse Chicoyne
Administrateur

(signé) Carmand Normand
Administrateur

BOURSE DE MONTRÉAL INC.

États consolidés des résultats

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006
(en milliers de dollars, sauf les montants par action et le nombre d'actions)

	2007	2006
Revenus		
Transactions	39 030 \$	36 422 \$
Compensation et levée des options	13 910	12 989
Services informatiques (note 21)	15 055	15 275
Information boursière	10 963	10 562
Participants	3 561	3 261
Autres	528	751
	<hr/>	<hr/>
	83 047	79 260
Dépenses		
Salaires et charges sociales	24 157	22 061
Exploitation des locaux	3 172	2 667
Licences et entretien informatique	5 203	6 184
Amortissement des immobilisations et des autres actifs	3 342	6 398
Frais généraux et d'administration	9 134	7 674
Télécommunications	2 830	2 536
Affaires publiques	1 882	1 870
Intérêts sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition et dettes échéant à moins de un an (notes 11 et 12)	27	154
Autres éléments (note 17)	6 359	2 071
	<hr/>	<hr/>
	56 106	51 615
Bénéfice d'exploitation	<hr/>	<hr/>
	26 941	27 645
Revenus de placements (note 4)	6 317	2 613
Quote-part des résultats d'une société sous influence notable, déduction faite de la perte de 551 \$ en 2006 sur matérialisation de l'écart de conversion (notes 6 et 14)	3 047	1 151
	<hr/>	<hr/>
Bénéfice avant impôts sur le revenu	36 305	31 409
Impôts sur le revenu (note 18)		
Exigibles	9 452	7 829
Futurs	1 146	(1 251)
	<hr/>	<hr/>
	10 598	6 578
Bénéfice net	<hr/>	<hr/>
	25 707 \$	24 831 \$
Bénéfice de base par action (note 9)	0,86 \$	0,95 \$
Bénéfice dilué par action (note 9)	0,85	0,91
	<hr/>	<hr/>
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation - de base (note 9)	30 010 105	26 228 286
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation - dilué (note 9)	30 244 464	27 436 125

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

BOURSE DE MONTRÉAL INC.

États consolidés du résultat étendu

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006
(en milliers de dollars)

	2007	2006
Bénéfice net	25 707 \$	24 831 \$
Autres éléments du résultat étendu (Perte) gain de change non réalisé sur conversion des états financiers d'un établissement étranger autonome	(1 480)	824
Résultat étendu	24 227 \$	25 655 \$

États consolidés de la variation des capitaux propres

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006
(en milliers de dollars)

	2007	2006
Capital-actions au début de l'exercice	49 258 \$	45 405 \$
Émission d'actions ordinaires		
Nouvelle émission d'actions (note 13)	90 866	–
Frais de transaction découlant de l'émission d'actions, déduction faite des impôts de 391 \$	(1 199)	–
Régime d'options d'achat d'actions (note 13)	217	4 026
Rachat d'actions (note 13)	(1 768)	–
Variation des actions détenues en garantie (note 13)	2 338	(173)
Capital-actions à la fin de l'exercice	139 712	49 258
Surplus d'apport au début de l'exercice	434	825
Charge au titre des options d'achat d'actions	163	76
Charge au titre du régime d'actionnariat des employés	91	76
Options d'achat d'actions levées et régime d'achat d'actions remboursées	(116)	(543)
Surplus d'apport à la fin de l'exercice	572	434
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	16 991	16 532
Bénéfice net	25 707	24 831
Incidence de l'adoption de nouvelles normes comptables (note 1)	571	–
Dividendes	(20 127)	(24 372)
Prime versée sur les actions rachetées (note 13)	(10 589)	–
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	12 553	16 991
Autres éléments cumulés du résultat étendu au début de l'exercice	(966)	(1 790)
Impact des variations de change sur l'investissement net dans un établissement étranger autonome et impact résultant des distributions reçues d'une société sous influence notable (note 14)	(1 480)	824
Autres éléments cumulés du résultat étendu à la fin de l'exercice	(2 446)	(966)
Capitaux propres à la fin de l'exercice	150 391 \$	65 717 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

BOURSE DE MONTRÉAL INC.

États consolidés des flux de trésorerie

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006
(en milliers de dollars)

	2007	2006
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net	25 707 \$	24 831 \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations et autres éléments d'actif	3 342	6 398
Quote-part des résultats d'une société sous influence notable	(3 047)	(1 151)
Amortissement de prime sur placements	46	16
Revenus d'intérêts sur placements à escompte	(1 146)	(453)
Impôts futurs	755	(1 251)
Coût du régime d'options d'achat d'actions et régime d'actionariat des employés	254	152
Variation de la juste valeur des instruments financiers détenus à des fins de négociation	672	—
Gains de change non réalisés (note 4)	(1 621)	—
Variation nette des soldes hors caisse d'actif et de passif liés à l'exploitation (note 19)	229	1 021
	25 191	29 563
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement (note 19)		
Acquisitions d'immobilisations	(6 873)	(4 633)
Diminution (augmentation) des autres actifs	241	(2 337)
Aliénation d'immobilisations (note 11)	14	1 319
Acquisition de placements	(770 582)	(257 437)
Aliénation de placements	730 048	253 812
Distributions reçues d'une société sous influence notable	—	2 471
	(47 152)	(6 805)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement (note 19)		
Encaisse affectée	1 050	(1 159)
Remboursement des obligations découlant des contrats de location-acquisition et dettes (notes 11 et 12)	(1 072)	(3 189)
Émission d'actions (note 13)	92 106	3 310
Rachat d'actions	(12 357)	—
Dividendes	(34 037)	(23 183)
	45 690	(24 221)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	23 729	(1 463)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	22 919	24 382
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	46 648	22 919
Placements temporaires à la fin de l'exercice	80 023	36 639
Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements temporaires à la fin de l'exercice	126 671 \$	59 558 \$
Détail de la trésorerie et équivalents de trésorerie		
Espèces	2 041 \$	2 792 \$
Acceptations bancaires	16 869	20 127
Bons du Trésor	9 941	—
Billet à ordre	17 797	—
	46 648 \$	22 919 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

BOURSE DE MONTRÉAL INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006
(en milliers de dollars, sauf les montants par action et le nombre d'actions)

Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») a été constituée le 29 septembre 2000, à la suite de la démutualisation de la Bourse de Montréal, en vertu de la Partie 1A de la *Loi sur les compagnies* du Québec. Le 27 mars 2007, la Bourse a inscrit ses actions à la Bourse de Toronto (« TSX ») en procédant à une inscription à la cote sans placement. L'action de la Bourse se transige désormais sur le marché public sous le symbole MXX. Sa principale activité est de servir de bourse d'instruments dérivés. La Bourse est responsable de la réglementation du marché et des participants agréés. En vertu des règlements de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »), la Bourse doit respecter certains ratios financiers et d'autres conditions pour conserver sa reconnaissance à titre d'organisme d'autoréglementation. De plus, sa filiale, Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « CDCC »), agit en qualité de société émettrice, de chambre de compensation et de garante de contrats d'options et de contrats à terme négociés à la Bourse et de certains instruments du marché de gré à gré.

Le 13 février 2007, le Conseil a approuvé un fractionnement des actions ordinaires de la Bourse à raison de trois actions pour une, avec prise d'effet le 15 mars 2007. Tous les montants par action et le nombre d'actions sont présentés sur une base après fractionnement.

1. Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables sont présentées ci-dessous :

a) Modifications de conventions comptables

Le 1^{er} janvier 2007, la Bourse a adopté les recommandations du chapitre 1530 du Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (« ICCA »), « *Résultat étendu* », du chapitre 3251, « *Capitaux propres* », du chapitre 3855, « *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation* » et du chapitre 3861, « *Instruments financiers – Informations à fournir et présentation* ». Ces nouveaux chapitres du Manuel, qui s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2006, établissent l'ensemble des exigences relatives à la constatation et à la mesure des instruments financiers. En outre, le chapitre 1530 établit des normes d'information et de présentation concernant le résultat étendu. Le résultat étendu s'entend de la variation des capitaux propres découlant d'opérations et d'autres événements sans rapport avec les propriétaires. Par « autres éléments cumulés du résultat étendu », on entend les éléments comptabilisés dans le résultat étendu, mais exclus du résultat net calculé selon les principes comptables généralement reconnus. Le chapitre 3251 définit les normes pour la présentation des capitaux propres et des variations des capitaux propres au cours de la période considérée.

BOURSE DE MONTRÉAL INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006
(en milliers de dollars, sauf les montants par action et le nombre d'actions)

1. Principales conventions comptables (suite)

a) Modifications de conventions comptables (suite)

En vertu du chapitre 3855, tous les instruments financiers sont classés dans l'une des cinq catégories suivantes : détenus à des fins de négociation, placements détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, actifs financiers disponibles à la vente et autres passifs financiers. Tous les instruments financiers, y compris les instruments dérivés, sont inscrits au bilan consolidé et sont mesurés à la juste valeur, à l'exception des prêts et des créances, des placements détenus jusqu'à leur échéance et des autres passifs financiers, qui sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'évaluation ultérieure et la constatation des variations de la juste valeur des instruments financiers sont effectuées en fonction du classement initial de ces instruments. Les placements détenus à des fins de négociation sont mesurés à la juste valeur et tous les gains et les pertes sont comptabilisés au poste du résultat net dans la période au cours de laquelle ils se produisent. Les instruments financiers disponibles à la vente sont mesurés à la juste valeur, et les gains et les pertes découlant de la réévaluation sont inclus dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que l'actif soit sorti du bilan.

Suite à l'adoption de ces nouvelles normes, la Bourse a classé la trésorerie, les équivalents de trésorerie, l'encaisse affectée et les placements temporaires comme détenus à des fins de négociation. Les débiteurs, les règlements quotidiens à recevoir des membres compensateurs, les dépôts de couverture des membres et les dépôts au fonds de compensation sont classés comme des prêts et créances. Le placement à long terme de la Bourse consiste en un investissement à titre de capitaux propres qui est comptabilisé à la valeur de consolidation et, de ce fait, est exclu des recommandations de cette norme. Les créditeurs, les charges à payer, les règlements quotidiens à payer aux membres compensateurs, les dépôts de couverture des membres, les dépôts au fonds de compensation et la dette à court terme, incluant les intérêts à payer, sont classés comme autres passifs financiers, lesquels sont tous évalués à leur coût amorti.

L'application de ces nouvelles normes a entraîné une augmentation des bénéfices non répartis au 1^{er} janvier 2007 de 571 \$, déduction faite des impôts, provenant principalement de la plus-value non réalisée sur les placements temporaires. De plus, la perte de change non réalisée sur conversion des états financiers d'un établissement étranger autonome de 966 \$ au 31 décembre 2006, présentée dans l'écart de conversion, a été reclassée dans les autres éléments cumulés du résultat étendu au bilan consolidé.

BOURSE DE MONTRÉAL INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006
(en milliers de dollars, sauf les montants par action et le nombre d'actions)

1. Principales conventions comptables (suite)

b) Normes comptables récentes qui ne sont pas encore adoptées

En décembre 2006, l'ICCA a publié trois nouvelles normes comptables : le chapitre 1535 intitulé « *Informations à fournir concernant le capital* », le chapitre 3862 intitulé « *Instruments financiers – Informations à fournir* », et le chapitre 3863 intitulé « *Instruments financiers – Présentation* ». Ces nouvelles normes s'appliqueront à la Bourse à compter du 1^{er} janvier 2008.

Le chapitre 1535 précise les informations à fournir sur a) les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital; b) des données quantitatives sur les éléments inclus dans la gestion du capital; c) la conformité de l'entité aux exigences en matière de capital et les conséquences d'un défaut de conformité aux exigences en question.

Les chapitres 3862 et 3863 constituent une série complète d'obligations d'information et de règles de présentation applicables aux instruments financiers, qui modifient et améliorent les obligations d'information énoncées au chapitre 3861 intitulé « *Instruments financiers – Informations à fournir et présentation* », et en reprennent, sans modification, les règles de présentation.

Le chapitre 3862 impose des informations à fournir de façon à permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer l'importance des instruments financiers en regard de la situation financière et de la performance financière de l'entité et la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que la façon dont elle gère ces risques.

c) Consolidation et placement à long terme

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Bourse de Montréal Inc., ceux de sa filiale en propriété exclusive, la CDCC, et, depuis le 14 août 2006, ceux du Marché climatique de Montréal Inc. (« MCEX »), créé en partenariat avec le Chicago Climate Exchange (« CCX ») et dans lequel la Bourse détient une participation de 51 % (note 15 c)). Depuis le 23 mars 2007, les états financiers incluent également les comptes du Marché canadien des ressources Inc. (« CAREX »), une coentreprise. La Bourse utilise la méthode de la consolidation proportionnelle pour comptabiliser sa quote-part de 50 % de l'actif, du passif, des produits, des charges et des flux de trésorerie de la coentreprise.

BOURSE DE MONTRÉAL INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006
(en milliers de dollars, sauf les montants par action et le nombre d'actions)

1. Principales conventions comptables (suite)

c) Consolidation et placement à long terme (suite)

Le placement à long terme est composé d'une participation de 31,4 % que la Bourse détient dans les unités de Boston Options Exchange Group LLC (« BOX ») aux États-Unis, une société sous influence notable. Ce placement est comptabilisé selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation, selon laquelle le coût d'origine du placement est redressé selon la quote-part de la Bourse du bénéfice net ou de la perte nette postérieur(e) à l'acquisition, déduction faite des dividendes et distributions. La valeur comptable d'un placement est réduite lorsqu'il y a évidence d'une moins-value durable.

d) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les placements liquides, dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois, et sont comptabilisés à la juste valeur. Les changements dans la juste valeur sont comptabilisés dans les bénéfices de la période au cours de laquelle ils se produisent. La juste valeur est calculée selon les prix du marché.

e) Placements temporaires

Les placements temporaires sont composés de titres obligataires et sont comptabilisés à la juste valeur. Les changements dans la juste valeur sont comptabilisés dans les bénéfices de la période au cours de laquelle ils se produisent. La juste valeur est calculée selon les prix du marché.

f) Règlements quotidiens à recevoir et à payer aux membres de la CDCC

Les sommes à recevoir des membres compensateurs ou à payer à ceux-ci, résultant des positions ouvertes des contrats à terme évaluées à la valeur marchande quotidiennement et des transactions sur options compensées quotidiennement, doivent être perçues des membres ou reçues par eux avant l'ouverture des marchés boursiers le jour suivant. Les sommes à recevoir d'un membre compensateur sont inscrites comme éléments d'actif dans le bilan et ne sont pas déduites des sommes à payer à un autre membre compensateur, lesquelles sont présentées comme éléments de passif.

Au 31 décembre 2007, la somme la plus élevée à recevoir d'un membre compensateur s'élevait à 10 917 \$ (3 044 \$ en 2006) et la somme la plus élevée à payer à un membre compensateur se chiffrait à 9 251 \$ (2 139 \$ en 2006).

BOURSE DE MONTRÉAL INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006
(en milliers de dollars, sauf les montants par action et le nombre d'actions)

1. Principales conventions comptables (suite)

g) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût historique. La charge d'amortissement est calculée selon la méthode linéaire sur les périodes suivantes :

Élément d'actif	Période
Équipement, logiciels et développement informatique	3 à 5 ans
Mobilier, agencement et équipement	5 ans

Les améliorations locatives sont amorties sur des périodes n'excédant pas la durée des baux.

Les coûts directs engagés dans le but de développer des logiciels sont capitalisés dans la rubrique équipement, logiciels et développement informatique. Ces coûts incluent la rémunération, l'équipement informatique et les sous-traitants, et ils sont amortis sur leur durée de vie estimative, soit sur une période de cinq ans.

h) Autres éléments d'actif

Les coûts d'élaboration des programmes de formation en ligne développés, déduction faite de l'aide gouvernementale reçue, sont amortis sur cinq ans à partir de leur date de mise en fonction, selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Les coûts de développement de logiciels sont capitalisés et amortis sur cinq ans, la durée de vie économique estimative du produit.

Les droits de licences et des frais de maintenance sont capitalisés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire et sur des périodes allant de deux à trois ans.

Les frais liés à l'acquisition d'une participation supplémentaire dans BOX, actuellement inclus dans les autres éléments d'actif, seront inclus dans le prix d'achat lorsque la transaction sera terminée ou ils seront passés en charge si la transaction ne se concrétise pas.

BOURSE DE MONTRÉAL INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006
(en milliers de dollars, sauf les montants par action et le nombre d'actions)

1. Principales conventions comptables (suite)

i) Immobilisations corporelles, écart d'acquisition et autres actifs incorporels

Les immobilisations corporelles ainsi que les immobilisations incorporelles acquises et amortissables sont soumises à un test de dépréciation chaque fois que des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée. La recouvrabilité d'un actif destiné à être détenu et utilisé se mesure par comparaison de sa valeur comptable et des estimations des flux de trésorerie futurs non actualisés susceptibles de découler de cet actif. Si la valeur comptable de l'actif excède les flux de trésorerie futurs estimatifs susceptibles d'en découler, une moins-value égale à l'excédent de la valeur comptable de l'actif par rapport à sa juste valeur est inscrite.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et sont soumis à un test de dépréciation au 31 décembre de chaque année, ou plus fréquemment, si des événements ou des changements de situation indiquent que l'actif pourrait avoir subi une dépréciation. Le test de dépréciation comprend deux étapes. Lors de la première étape, la valeur comptable de l'unité d'exploitation est comparée avec sa juste valeur. Lorsque la juste valeur de l'unité d'exploitation excède sa valeur comptable, tout écart d'acquisition rattaché à une unité d'exploitation est considéré comme n'ayant pas subi de dépréciation et il n'est pas nécessaire de procéder à la deuxième étape du test de dépréciation. La deuxième étape est exécutée lorsque la valeur comptable d'une unité d'exploitation excède sa juste valeur, auquel cas la juste valeur implicite de l'écart d'acquisition rattachée à l'unité d'exploitation est comparée à sa valeur comptable afin d'évaluer le montant de la perte de valeur, le cas échéant. Lorsque la valeur comptable de l'écart d'acquisition rattachée à l'unité d'exploitation excède la juste valeur implicite de cet écart d'acquisition, une perte de valeur est constatée pour un montant égal à l'excédent, et présentée sous un poste distinct à l'état des résultats.

j) Régime d'options d'achat d'actions

La Bourse comptabilise son régime d'options d'achat d'actions selon la méthode de la juste valeur, qui veut que le coût de rémunération lié aux octrois aux employés soit calculé à la juste valeur à la date d'octroi et comptabilisé sur la période d'acquisition à titre de salaires et charges salariales.

k) Constatation des revenus

Les revenus de transactions sont constatés à la date de transaction de l'opération à laquelle ils se rapportent.

Les revenus de compensation sont constatés à la date de règlement de l'opération à laquelle ils se rapportent.

Les revenus provenant de contrat en temps et matériel sont constatés lorsque le service est rendu en fonction des tarifs contractuels.

BOURSE DE MONTRÉAL INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006
(en milliers de dollars, sauf les montants par action et le nombre d'actions)

1. Principales conventions comptables (suite)

k) Constatation des revenus (suite)

Les revenus provenant d'hébergement d'équipement informatique sous contrat à tarif fixe sont constatés linéairement sur la durée de l'entente, peu importe la valeur facturée.

Les revenus provenant de droits de licences et de services de maintenance informatique sont constatés linéairement sur la durée du contrat.

Les produits tirés des données sur les marchés sont constatés en fonction de leur utilisation, telle qu'elle est déclarée par les clients et les revendeurs.

Les honoraires de réglementation des marchés sont inscrits et constatés dans le mois au cours duquel les services sont rendus.

Les revenus de placements sont constatés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés. Les gains ou les pertes réalisés ou non réalisés sur les placements sont inscrits dans l'exercice au cours duquel ils surviennent.

l) Crédits d'impôt pour frais de développement et aide gouvernementale

La Bourse engage des frais de développement qui sont admissibles aux crédits d'impôt. Les crédits d'impôt enregistrés sont établis en fonction des estimations de la direction à l'égard des montants qui devraient être recouverts et sont assujettis à une vérification par les autorités fiscales.

L'aide gouvernementale et les crédits d'impôt pour les frais de développement relatifs aux charges d'exploitation sont passés en charges lorsque les dépenses connexes sont engagées. L'aide gouvernementale et les crédits d'impôt pour les frais de développement relatifs aux dépenses en capital sont déduits de l'actif connexe.

m) Conversion de devises

Les revenus et les dépenses issus de transactions libellées en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les éléments monétaires d'actif et de passif sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan; les éléments non monétaires sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains ou pertes de change sont constatés dans les résultats.

La Bourse détient un placement dans une société sous influence notable établie aux États-Unis et qui est considérée comme un établissement étranger autonome. Conséquemment, ce placement est converti en dollars canadiens au taux en vigueur à la date du bilan, et les gains ou pertes de change non matérialisés sont présentés sous la rubrique « Autres éléments cumulés du résultat étendu » dans les capitaux propres.

BOURSE DE MONTRÉAL INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006
(en milliers de dollars, sauf les montants par action et le nombre d'actions)

1. Principales conventions comptables (suite)

n) Avantages sociaux futurs

La Bourse a établi, en date du 1er janvier 2004, un régime enregistré de retraite à prestations déterminées à l'intention de certains de ses cadres dirigeants. Les prestations sont calculées d'après le nombre d'années de service et la rémunération des participants. Le coût de ce programme est capitalisé périodiquement.

Aux termes de ce régime de retraite, la Bourse comptabilise ses obligations au fur et à mesure que les salariés rendent les services nécessaires pour gagner les prestations de retraite. La Bourse a adopté les conventions suivantes :

- i) Le coût des obligations au titre des prestations constituées relatives aux prestations de retraite gagnées par les salariés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction quant au rendement prévu des placements du régime, à la progression des salaires et à l'âge de départ à la retraite des participants.
- ii) Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs du régime, ces actifs sont évalués à leur juste valeur.
- iii) Le coût des services passés de 650 \$ découlant de la mise en place du régime est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des participants à la date de création du régime, soit une durée de 12,4 ans.
- iv) Les gains ou pertes actuariels sur les actifs des régimes résultent de l'écart entre le rendement réel de ces actifs au cours d'une période et leur rendement prévu pour cette période. Les gains ou pertes actuariels sur l'obligation au titre des prestations constituées découlent des écarts entre les résultats réels et prévus, ainsi que des modifications des hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées. Les gains ou pertes actuariels nets cumulés qui excèdent 10 % du plus élevé des montants suivants, soit l'obligation au titre des prestations constituées ou la juste valeur des actifs des régimes, sont amortis sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés actifs lorsque applicable.

BOURSE DE MONTRÉAL INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006
(en milliers de dollars, sauf les montants par action et le nombre d'actions)

1. Principales conventions comptables (suite)

o) Impôts sur le revenu

La Bourse suit la méthode axée sur le bilan pour la comptabilisation des impôts sur le revenu. Selon cette méthode, les éléments d'actif et de passif d'impôts futurs sont constatés selon l'incidence fiscale future estimative résultant des écarts entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif existants et leur valeur fiscale. Les éléments d'actif et de passif d'impôts futurs doivent être mesurés par application des taux d'imposition qui sont en vigueur ou pratiquement en vigueur durant l'exercice au cours duquel il est prévu que les écarts temporaires seront réalisés ou réglés. L'incidence sur les éléments d'actif et de passif d'impôts futurs de tout changement des taux d'imposition est incluse dans les résultats de la période au cours de laquelle les taux sont en vigueur ou pratiquement en vigueur. Les éléments d'actif d'impôts futurs doivent être constatés, mais si leur réalisation est jugée plus improbable que probable, une provision pour moins-value doit être constituée.

p) Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants des actifs et des passifs, sur les informations fournies relativement aux actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges au cours des périodes visées.

Les éléments des états financiers qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations incluent la provision pour créances irrécouvrables, les crédits d'impôt, la durée de vie utile des éléments d'actif aux fins du calcul de l'amortissement et l'évaluation de leur valeur recouvrable nette, et l'évaluation du placement dans une société sous influence notable, ainsi que la détermination de la provision pour moins-value relative à l'actif d'impôts futurs. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

BOURSE DE MONTRÉAL INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006
(en milliers de dollars, sauf les montants par action et le nombre d'actions)

2. Opération de transformation en société fermée

La Bourse et le Groupe TSX Inc. ("Groupe TSX") ont annoncé le 10 décembre 2007 qu'ils avaient convenu de regrouper leurs entreprises et de créer le Groupe TMX. Le Groupe TMX offrira des services d'inscription, de négociation et de compensation ainsi que des services de données sur les marchés aussi bien au marché au comptant qu'aux marchés des dérivés dans de multiples catégories d'actifs.

Groupe TSX acquerra indirectement la totalité des actions ordinaires en circulation de la Bourse moyennant une contrepartie globale constituée de 15 346 000 actions ordinaires du Groupe TSX et de 428 200 \$ au comptant.

Le regroupement requiert l'approbation des deux tiers des voix exprimées par les actionnaires de la Bourse présents, en personne ou par procuration, à une assemblée extraordinaire qui sera tenue le 13 février 2008. Le regroupement sera également assujéti aux approbations des organismes de réglementation, y compris aux approbations de l'AMF, du Bureau de la concurrence, du Toronto Stock Exchange et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (« SEC ») en vertu de la convention entre actionnaires de BOX, ainsi qu'à certaines autres conditions usuelles pour une opération de cette nature.

3. Participation dans une coentreprise

Le 13 mars 2007, la Bourse a conclu une convention avec NYMEX Holdings, Inc. (« NYMEX ») afin de créer CAREX, une coentreprise sur laquelle les deux partenaires exercent un contrôle conjoint et partagent les bénéfices nets ou pertes nettes à parts égales. CAREX fournira au marché canadien des services de négociation et de compensation de produits boursiers et de gré à gré sur l'énergie (dont le gaz naturel, le pétrole brut lourd et l'électricité), les métaux et les marchandises canadiens. Aux termes de cette entente, la Bourse et NYMEX ont investi, le 23 mars 2007, 2 000 \$ chacune dans la nouvelle coentreprise, afin de couvrir les besoins initiaux en matière de fonds de roulement.

Les états financiers comprennent la quote-part de la Bourse dans les actifs, passifs, produits, charges et flux de trésorerie de la coentreprise comme suit pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007 :

Revenus	298 \$
Charges	(932)
Revenus de placement	132
Perte nette	(502)
Actifs	4 177
Passifs	679
Flux de trésorerie utilisés dans l'exploitation	15

BOURSE DE MONTRÉAL INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006
(en milliers de dollars, sauf les montants par action et le nombre d'actions)

4. Placements temporaires

	2007			2006		
	Taux de rendement à l'échéance au 31 décembre 2007	Coût	Juste valeur	Taux d'intérêt effectifs au 31 décembre 2006	Coût	Juste valeur
Obligations fédérales						
Échéance : moins d'un an	4,61 %	24 657 \$	24 648 \$	4,45 %	5 633 \$	5 646 \$
Échéance : entre 1 an et moins de 3 ans	4,05 %	5 076	5 116	–	–	–
Échéance : entre 3 ans et moins de 10 ans	4,32 %	7 795	7 802	4,32 %	11 139	11 129
Échéance : 10 ans et plus	–	–	–	3,91 %	306	308
Obligations provinciales						
Échéance : moins d'un an	3,94 %	17 900	17 913	4,35 %	1 011	1 013
Échéance : entre 1 an et moins de 3 ans	4,14 %	4 049	4 106	3,88 %	431	442
Échéance : entre 3 ans et moins de 10 ans	4,30 %	2 927	2 989	4,30 %	1 572	1 630
Échéance : 10 ans et plus	–	–	–	5,10 %	7 878	8 551
Obligations de sociétés						
Échéance : moins d'un an	4,50 %	6 223	6 224	3,19 %	390	390
Échéance : entre 1 an et moins de 3 ans	4,98 %	1 437	1 415	4,24 %	1 892	1 894
Échéance : entre 3 ans et moins de 10 ans	5,05 %	9 829	9 810	4,50 %	5 917	5 932
Échéance : 10 ans et plus	–	–	–	5,53 %	470	505
		79 893 \$	80 023 \$		36 639 \$	37 440 \$

Les placements temporaires incluent des investissements ayant une juste valeur de 30 171 \$ US (29 908 \$ CA) (néant en 2006). Les revenus de placement pour l'année terminée le 31 décembre 2007 incluent des gains de change non réalisés de 1 621 \$ (néant en 2006).

5. Dépôts de couverture des membres et dépôts au fonds de compensation

Les dépôts en espèces des membres compensateurs sont détenus au nom de la CDCC et présentés dans les bilans aux rubriques Dépôts de couverture des membres et Dépôts au fonds de compensation. Les titres du gouvernement, les lettres de crédit et les autres titres sont déposés par les membres compensateurs auprès de dépositaires agréés aux termes de contrats irrévocables. Les membres compensateurs peuvent également déposer directement des lettres de crédit et des récépissés d'entiercement auprès de la CDCC.

BOURSE DE MONTRÉAL INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006
(en milliers de dollars, sauf les montants par action et le nombre d'actions)

5. Dépôts de couverture des membres et dépôts au fonds de compensation (suite)

Le tableau ci-après présente les dépôts de couverture et du fonds de compensation détenus par des dépositaires et dont la CDCC est le bénéficiaire, qui n'apparaissent pas dans les bilans au 31 décembre.

	2007	2006
Dépôts de couverture		
Titres du gouvernement à leur valeur nominale	2 342 753 \$	1 794 482 \$
Lettres de crédit à leur valeur nominale	334 120	186 392
Titres de participation (pour compenser les positions vendeurs) à leur valeur marchande ⁽¹⁾	1 207 314	1 275 804
	3 884 187 \$	3 256 678 \$
Dépôts au fonds de compensation		
Titres du gouvernement à leur valeur nominale	158 698 \$	338 623 \$

⁽¹⁾ La valeur marchande est déterminée selon les prix des actions négociées en bourse le dernier jour de l'année.

6. Placement à long terme

La Bourse détient une participation de 31,4 % dans les unités de BOX, une bourse électronique où sont négociées des options sur actions américaines sur titres boursiers.

Au cours de 2006, la Bourse s'est engagée à acquérir une participation supplémentaire dans BOX. Cet engagement a été par la suite révisé en 2007 (note 15 b)).

	2007	2006
Participation de 31,4 % des unités de BOX	11 685 \$	11 685 \$
Écart d'acquisition	838	838
Quote-part des bénéfices (pertes) accumulés	578	(2 469)
Distributions accumulées	(2 471)	(2 471)
Gain sur dilution	2 685	2 685
Autres éléments cumulés du résultat étendu	(2 446)	(966)
Placement à long terme	10 869 \$	9 302 \$

La quote-part de la Bourse dans la valeur comptable nette de BOX représente 8 817 \$ au 31 décembre 2007 (7 038 \$ au 31 décembre 2006).

BOURSE DE MONTRÉAL INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006
(en milliers de dollars, sauf les montants par action et le nombre d'actions)

6. Placement à long terme (suite)

BOX est une société à responsabilité limitée et, par conséquent, les impôts de cette entité sont payables par les propriétaires selon leur quote-part dans la société. La Bourse dispose d'actifs d'impôts futurs, découlant d'écarts temporaires, dans BOX qui pourront être utilisés contre les bénéfices éventuels générés par BOX, représentant 245 \$ (note 18).

7. Immobilisations corporelles

	2007		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Équipement, logiciels et développement informatique	21 157 \$	9 136 \$	12 021 \$
Équipement et logiciels loués en vertu de contrats de location-acquisition	2 245	2 245	–
Améliorations locatives	13 778	10 644	3 134
Mobilier, agencement et équipement	935	636	299
	38 115 \$	22 661 \$	15 454 \$

En 2007, la charge d'amortissement sur les immobilisations représente 2 955 \$ (6 044 \$ en 2006), incluant 80 \$ (2 564 \$ en 2006) liés aux équipements et logiciels loués en vertu de contrats de location-acquisition.

	2006		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Équipement, logiciels et développement informatique	15 510 \$	6 901 \$	8 609 \$
Équipement et logiciels loués en vertu de contrats de location-acquisition	2 245	2 165	80
Améliorations locatives	13 588	10 241	3 347
Mobilier, agencement et équipement	833	550	283
	32 176 \$	19 857 \$	12 319 \$

BOURSE DE MONTRÉAL INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006
(en milliers de dollars, sauf les montants par action et le nombre d'actions)

7. Immobilisations corporelles (suite)

En septembre 2005, la Bourse a déterminé les actifs liés à la plateforme de négociation devant être remplacés par un logiciel plus performant élaboré à l'interne. Bien que ces actifs fussent encore fonctionnels, ils comportaient des limites, en termes de capacité, et rendaient la Bourse dépendante d'un tiers externe pour sa plateforme de négociation jusqu'au remplacement de ces actifs échelonné sur 2005 et 2006. Une révision de la période d'amortissement estimée ainsi qu'un test de recouvrabilité de ces actifs remplacés ont donné lieu à une charge d'amortissement supplémentaire de 935 \$ en 2006.

Au 31 décembre 2007, il y a des immobilisations corporelles en cours de développement d'un montant de 2 757 \$ (2 292 \$ en 2006) et pour lesquelles l'amortissement n'a pas encore débuté.

8. Autres actifs

	2007		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Écart d'acquisition ⁽¹⁾	308 \$	– \$	308 \$
Coûts de développement de logiciels et frais de licence et d'entretien	1 281	270	1 011
Programmes de formation en ligne	1 311	1 163	148
Coûts d'acquisition de BOX reportés	460	–	460
Prêts aux employés ⁽²⁾	61	–	61
	3 421 \$	1 433 \$	1 988 \$

	2006		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Écart d'acquisition ⁽¹⁾	308 \$	– \$	308 \$
Coûts de développement de logiciels et frais de licence et d'entretien	1 469	73	1 396
Programmes de formation en ligne	1 311	973	338
Coûts d'acquisition de BOX reportés	200	–	200
Prêts aux employés ⁽²⁾	401	–	401
	3 689 \$	1 046 \$	2 643 \$

BOURSE DE MONTRÉAL INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006
(en milliers de dollars, sauf les montants par action et le nombre d'actions)

8. Autres actifs (suite)

En 2007, la charge d'amortissement des programmes de formation en ligne totalise 190 \$ (281 \$ en 2006) et l'amortissement des coûts de développement de logiciels et frais de licence et d'entretien totalise 197 \$ en 2007 (73 \$ en 2006).

- (1) L'écart d'acquisition a été généré par suite de l'acquisition complète de CDCC en 2000.
- (2) Le solde des prêts aux employés au 31 décembre 2007 totalise 159 \$ (713 \$ en 2006). La tranche à court terme de ces prêts totalisant 98 \$ (312 \$ en 2006) est présentée avec les débiteurs. La juste valeur des prêts aux employés se rapproche de leur valeur comptable et elle est calculée en actualisant les remboursements futurs. Au 31 décembre 2007, les prêts aux employés sont présentés au coût après amortissement. Les modalités des prêts aux employés sont les mêmes que pour les prêts sur le régime d'achat d'actions des employés et sont détaillées à la note 13 (b).

9. Bénéfice par action

Le bénéfice de base par action est calculé en divisant le bénéfice net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le bénéfice dilué par action est calculé en utilisant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation redressé pour tenir compte de l'effet potentiel dilutif des options d'achat d'actions et les actions détenues en garanties.

Le tableau suivant présente le calcul du bénéfice de base et dilué par action :

	2007	2006
Bénéfice net	25 707 \$	24 831 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation - de base	30 010 105	26 228 286
Effet dilutif des options d'achat d'actions et des actions détenues en garantie	234 359	1 207 839
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation - dilué	30 244 464	27 436 125
Bénéfice de base par action	0,86 \$	0,95 \$
Bénéfice dilué par action	0,85	0,91

BOURSE DE MONTRÉAL INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006
(en milliers de dollars, sauf les montants par action et le nombre d'actions)

10. Crédit d'exploitation

La Bourse dispose d'un crédit d'exploitation de 3 000 \$. De ce crédit d'exploitation, un montant de 2 120 \$ a été donné en garantie au fiduciaire du régime d'avantages sociaux futurs (voir note 23). Ce crédit, lorsque utilisé, porte intérêt au taux préférentiel des institutions bancaires et il est renouvelable annuellement (voir note 25 pour autre crédit autorisé).

11. Dettes à court terme

En octobre 2006, la Bourse a cédé des équipements faisant l'objet de contrats de location-acquisition à leur valeur comptable nette correspondant à 1 319 \$, incluant 869 \$ facturés à BOX pour couvrir la perte résultant de cette transaction et ce, conformément au contrat actuel avec BOX (note 21). Ce montant était entièrement encaissé au 31 décembre 2006. Au même moment, la Bourse a conclu une nouvelle entente avec le bailleur afin d'exclure les équipements vendus de l'entente initiale, transformant ainsi une partie des obligations découlant des contrats de location-acquisition en dettes à court terme pour un montant de 992 \$. Dans le cadre de cette nouvelle entente, un montant de 972 \$ de l'encaisse a été affecté dans un compte en fiducie à titre de sûreté pour le bailleur et a été utilisé pour le remboursement complet de la dette à court terme en 2007.

Les dettes à court terme portaient intérêt à des taux variant de 5,2 % à 6,5 %. La dépense d'intérêt pour 2007 se chiffre à 25 \$ (17 \$ en 2006).

12. Obligations découlant de contrats de location-acquisition

Obligations aux termes de contrats de location-acquisition pour de l'équipement informatique et des logiciels au 31 décembre 2006	82 \$
Montant des paiements minimums exigibles en 2007 en vertu des contrats de location-acquisition	82
Déduire le montant représentant les intérêts (taux variant de 5,2 % à 6,5 %)	2
Valeur actualisée du montant des paiements minimums exigibles en vertu des contrats de location-acquisition	80
Tranche des obligations échéant à moins d'un an	80
	<hr/>
	– \$

BOURSE DE MONTRÉAL INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006
(en milliers de dollars, sauf les montants par action et le nombre d'actions)

12. Obligations découlant de contrats de location-acquisition (suite)

Les obligations découlant des contrats de location-acquisition ont été refacturées au coût dans le cadre des services fournis à BOX. La Bourse a obtenu, de certains partenaires de cette société, une garantie lui permettant de recouvrer un maximum de 50 % des engagements mentionnés précédemment dans le cas où BOX serait en défaut.

La dépense d'intérêt pour 2007 se chiffre à 2 \$ (137 \$ en 2006).

13. Capital-actions

	2007	2006
Autorisé		
Nombre illimité d'actions sans valeur nominale		
Ordinaires, avec droit de vote et droit de participation		
Privilégiées, sans droit de vote, dividende devant être déterminé lors de l'émission		
Total émis, incluant en garantie		
30 655 683 actions ordinaires (27 819 465 en 2006)	139 821 \$	51 589 \$
Détenues en garantie pour prêts liés au régime d'achat d'actions		
33 228 actions ordinaires (256 173 en 2006)	(109)	(800)
Détenues en garantie pour prêts liés au régime d'options d'achat d'actions		
Aucune action ordinaire (894 954 en 2006)	–	(1 531)
Émis et payé		
30 622 455 actions ordinaires (26 668 338 en 2006)	139 712 \$	49 258 \$

Aucune personne, ni aucune personne liée à celle-ci, ne peut détenir, directement ou indirectement, plus de 10 % des actions ou d'une série donnée d'actions avec droit de vote de la Bourse.

Le 25 juillet 2007, la Bourse a déclaré un dividende de 0,35 \$ par action. Ce dividende était payable le 16 août 2007 aux actionnaires inscrits le 3 août 2007.

Le 30 novembre 2006, la Bourse a déclaré un dividende de 0,50 \$ par action. Ce dividende était payable le 12 janvier 2007 aux actionnaires inscrits le 5 janvier 2007.

Le 13 mars 2007, la Bourse et NYMEX ont conclu une convention aux termes de laquelle NYMEX a fait l'acquisition, le 23 mars 2007, de 3 097 718 actions ordinaires nouvellement émises de la Bourse à raison de 29½ \$ l'action ordinaire pour un produit total de 89 667 \$ (déduction faite des frais de transaction).

BOURSE DE MONTRÉAL INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006
(en milliers de dollars, sauf les montants par action et le nombre d'actions)

13. Capital-actions (suite)

Le 13 mars 2007, la Bourse a conclu une seconde entente avec NYMEX aux termes de laquelle la Bourse a accordé à NYMEX un droit de préemption lui permettant, sous réserve des approbations réglementaires et de certaines conditions, de maintenir sa participation proportionnelle en actions de la Bourse lorsqu'il y aura émission d'actions de la Bourse.

La Bourse a utilisé une partie du produit tiré de l'investissement de NYMEX pour financer le versement du dividende spécial de 0,33 $\frac{1}{3}$ \$ par action ordinaire pour un dividende total de 9 293 \$. Ce dividende a été payé le 12 avril 2007 aux actionnaires inscrits le 22 mars 2007. En plus d'en utiliser une partie à des fins générales, le produit servira également à acheter dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités, à compter du 23 mars 2007 et jusqu'au 22 mars 2008, un maximum de 2 412 143 actions ordinaires de la Bourse. Les achats s'effectueront au prix du marché par l'intermédiaire des installations de la TSX conformément à ses règles et politiques. Les actions ordinaires ainsi rachetées seront annulées. Aux termes de cette offre publique de rachat, au cours de 2007, la Bourse a racheté et annulé 387 500 actions à un prix moyen de 31,89 \$ par action pour un montant totalisant 12 357 \$. Les montants versés en excédent de la valeur comptable moyenne des actions de 10 589 \$ ont été imputés aux bénéfices non répartis. Le 10 décembre 2007, suite à l'annonce de la Bourse et du Groupe TSX de regrouper leurs entreprises, le programme de rachat d'actions dans le cours normal des activités a été interrompu.

a) Régime d'options d'achat d'actions

Le Conseil d'administration (le « Conseil ») a approuvé, le 30 octobre 2000, la création d'un régime d'options d'achat d'actions (« le régime ») à l'intention de la direction de la Bourse. La durée de chaque option et le nombre d'actions visées ont été déterminés par le Conseil. Ainsi, les actions ordinaires qui étaient susceptibles de faire l'objet d'options octroyées aux termes du régime étaient au nombre de 2 541 000. Le nombre maximal d'actions ordinaires qui pourrait faire l'objet d'options octroyées à une seule personne ne pouvait dépasser 5 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Bourse. Le prix d'exercice de chaque option correspondait au montant fixé par le Conseil sans toutefois être inférieur à la juste valeur marchande des actions à la date de l'octroi.

En aucun cas, la durée d'une option ne peut dépasser dix ans à compter de la date de son octroi.

Le 13 février 2007, le Conseil a convenu de mettre fin au régime d'options d'achat d'actions existant, mais de maintenir les options d'achat d'actions en circulation et non levées. Au 31 décembre 2007, 3 000 options liées au régime d'options d'achat d'actions étaient en circulation et non levées.

BOURSE DE MONTRÉAL INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006
(en milliers de dollars, sauf les montants par action et le nombre d'actions)

13. Capital-actions (suite)

a) Régime d'options d'achat d'actions (suite)

À cette même date, le Conseil a approuvé la création d'un nouveau régime d'options d'achat d'actions à l'intention des dirigeants et employés clés de la Bourse et sa filiale en propriété exclusive, CDCC. Ce régime, d'une durée variant entre 7 et 10 ans, prévoit une réserve de 1 800 000 actions ordinaires. À l'égard de chaque octroi d'options d'achat d'actions, une tranche de 50 % de celles-ci sera acquise selon l'atteinte des critères de performance déterminés annuellement tandis que la seconde tranche de 50 % n'est soumise qu'au passage du temps. Les options d'achat d'actions seront acquises en proportion égale sur une période de quatre ans. Le prix de levée d'une option d'achat d'actions ne doit pas être inférieur au prix moyen pondéré des actions négociées à la TSX au cours des cinq jours de négociation précédant immédiatement le jour de l'octroi de cette option d'achat d'actions. Le Conseil conserve une entière discrétion quant à tous les aspects de ce régime.

Le tableau suivant présente sommairement des renseignements sur les options d'achat d'actions en circulation et pouvant être levées aux 31 décembre 2007 et 2006 :

	2007		2006	
	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré
Options en circulation, au début de l'exercice	129 000	1,72 \$	2 505 000	1,70 \$
Octroyées	128 880	41,59	—	—
Annulées	(33 280)	42,42	—	—
Exercées	(126 000)	1,72	(2 376 000)	1,69
Options en circulation, à la fin de l'exercice	98 600	40,09 \$	129 000	1,72 \$

BOURSE DE MONTRÉAL INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006
(en milliers de dollars, sauf les montants par action et le nombre d'actions)

13. Capital-actions (suite)

a) Régime d'options d'achat d'actions (suite)

Le tableau suivant présente sommairement des renseignements sur les options d'achat d'actions en circulation et pouvant être levées au 31 décembre 2007 :

		Options en circulation		Options pouvant être levées	
Prix de levée	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré	Durée de vie contractuelle et résiduelle moyenne pondérée (en années)	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré
33,88 \$ à 42,42 \$	95 600	41,29 \$	9	16 600	42,42 \$
1,72 \$	3 000	1,72	5	3 000	1,72

Au cours de l'exercice, la Bourse a comptabilisé un coût de rémunération associé aux régimes d'options d'achat d'actions de 163 \$ (76 \$ en 2006). Les hypothèses moyennes pondérées suivantes ont été utilisées :

	2007
Juste valeur moyenne pondérée des options à la date d'octroi	8,76 \$
Taux d'intérêt sans risque	4,62 %
Taux de rendement du dividende	2,00 %
Volatilité prévue	25,00 %
Durée de vie prévue	3,79 années

Un montant de 25 \$, lié aux options levées aux termes du régime d'options d'achat d'actions, a été transféré du surplus d'apport au capital-actions (467 \$ en 2006).

BOURSE DE MONTRÉAL INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006
(en milliers de dollars, sauf les montants par action et le nombre d'actions)

13. Capital-actions (suite)

b) Régime d'achat d'actions

Un régime d'achat d'actions à l'intention des employés a été créé en mars 2001 pour un maximum de 1 200 000 actions, atteint en 2003 alors que la Bourse a émis 424 308 actions à 1,50 \$ l'action, pour un montant totalisant ainsi 637 \$. Le 18 avril 2005, l'AMF a approuvé une nouvelle période de souscription au régime d'achat d'actions à l'intention des employés, qui a été tenue du 6 mai au 6 juin 2005, permettant de souscrire un maximum de 600 000 actions. Au terme de cette période, 336 165 actions ont été émises à un prix unitaire de 4,58 \$ pour un total de 1 539 \$, basé sur la juste valeur des actions établie à partir de la méthode des flux monétaires actualisés.

Des prêts sans intérêt ont été accordés aux employés dans le but d'acheter ces actions et sont remboursables par retenues salariales égales sur des périodes allant de 1 à 5 ans (maximum de 3 ans pour les prêts de la dernière période de souscription) à compter de la date d'acquisition. Le solde des prêts non remboursé au 31 décembre 2007 représente 109 \$ (800 \$ en 2006). Toutes les actions acquises en vertu d'un prêt sont hypothéquées en premier rang avec dépossession en faveur de la Bourse afin de garantir le remboursement complet du prêt. Les prêts sont présentés en diminution du capital-actions. Les actions acquises au moyen des prêts d'achat d'actions sont considérées en fait comme des options d'achat d'actions, levées au cours de la durée du prêt d'achat d'actions. Les prêts octroyés pour l'achat de ces actions sont remboursables en toutes circonstances et peu importe l'évolution de la valeur des actions.

Le 13 février 2007, le Conseil a convenu de mettre fin au régime d'actionnariat des employés existant et a approuvé la création d'un nouveau régime d'actionnariat des employés. Selon les modalités de ce régime, les employés admissibles pourront contribuer jusqu'à un maximum de 10 % de leur salaire de base annuel. La Bourse contribuera pour un montant équivalant à 50 % des contributions de l'employé admissible, jusqu'à concurrence de 2,5 \$ par année. Ce régime est entré en vigueur le 23 mars 2007, date de l'émission par les autorités de réglementation du visa à l'égard du prospectus définitif sans placement de la Bourse, et les cotisations des employés et de l'employeur ont débuté au cours du deuxième trimestre de 2007.

Au cours de l'exercice, la Bourse a comptabilisé un coût de rémunération associé au régime d'actionnariat des employés de 91 \$ (76 \$ en 2006) et crédité un montant équivalent au surplus d'apport.

Un montant de 91 \$, lié au remboursement des prêts sur actions sous le régime d'achat d'actions, a été transféré du surplus d'apport au capital-actions (76 \$ en 2006).

BOURSE DE MONTRÉAL INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006
(en milliers de dollars, sauf les montants par action et le nombre d'actions)

14. Autres éléments cumulés du résultat étendu

	2007	2006
Solde d'ouverture	(966)\$	(1 790)\$
Effet des variations des cours de change sur l'investissement net dans un établissement étranger autonome	(1 480)	273
Incidence des distributions reçues d'une société sous influence notable	–	551
Solde de clôture	(2 446)\$	(966)\$

15. Engagements

- a) La Bourse loue ses locaux et des équipements en vertu de contrats de location-exploitation, échéant entre 2008 et 2015, et elle s'est engagée en vertu de contrats de licences et services jusqu'en 2010.

Au 31 décembre 2007, le total des paiements minimums exigibles et les paiements minimums exigibles au cours de chacun des exercices à venir en vertu des engagements sont les suivants :

	Locaux et location d'équipements	Contrats de licences et d'entretien	Total
2008	2 367 \$	977 \$	3 344 \$
2009	2 171	122	2 293
2010	1 822	20	1 842
2011	1 742	20	1 762
2012	1 510	–	1 510
2013 et suivants	4 006	–	4 006
Total des paiements minimums exigibles	13 618 \$	1 139 \$	14 757 \$

La dépense de loyer représente 2 102 \$ (1 944 \$ en 2006).

BOURSE DE MONTRÉAL INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006
(en milliers de dollars, sauf les montants par action et le nombre d'actions)

15. Engagements (suite)

- b) Au cours de 2006, la Bourse s'est engagée à acquérir une participation supplémentaire de 13,3 % dans BOX auprès d'un autre détenteur d'unités en contrepartie de 34 175 \$ US (39 828 \$ CA au 31 décembre 2006). Cet engagement a été révisé par la suite et, le 21 décembre 2007, la Bourse a annoncé qu'elle était parvenue à une entente visant à porter sa participation dans BOX de 31,4 % à 53,2 % pour un montant de 52 500 \$ US en espèces (52 043 \$ CA au 31 décembre 2007). Cette acquisition est assujettie à l'approbation préalable de la SEC ainsi qu'aux conditions de clôture habituelles. La Bourse entend financer cette transaction avec les ressources financières existantes.
- c) La Bourse a également conclu un engagement relativement à MCeX aux termes duquel elle a convenu avec le CCX que la Bourse financera la première tranche de 3 000 \$ US des besoins initiaux en matière de fonds de roulement à l'égard de MCeX. Au 31 décembre 2007, un montant de 468 \$ a déjà été déboursé.
- d) Aux termes de la convention de regroupement avec le Groupe TSX, la Bourse a convenu de verser une indemnité de résiliation au Groupe TSX allant jusqu'à 45 700 \$, incluant le remboursement de dépenses allant jusqu'à 7 500 \$ dans certaines circonstances où la fusion ne se réalise pas. Par ailleurs, les engagements de la Bourse envers ses fournisseurs de services sont estimés à 11 080 \$ si la fusion se concrétise et à 80 \$ si la fusion n'a pas lieu, en sus du remboursement des frais excédant la somme de 100 \$, dans toutes les circonstances. De plus, la Bourse s'est vu octroyer des primes de maintien totalisant 700 \$, dont une tranche de 400 \$ est payable même si la fusion ne se réalise pas (note 2).

16. Éventualités

La Bourse est visée par des poursuites pour dommages et intérêts liées à la fermeture du parquet. Aucun règlement n'a eu lieu en 2007. Le solde des poursuites non réglées représente 27 269 \$ au 31 décembre 2007, poursuites contre lesquelles la Bourse s'est défendue avec vigueur. Une décision du tribunal est attendue dans les prochains mois. Même si la décision du tribunal ne peut être déterminée avec certitude au 31 décembre 2007, la direction de la Bourse est d'avis que le jugement par rapport à ces poursuites n'aurait pas d'incidence négative sur la situation financière ni sur les résultats de la société.

BOURSE DE MONTRÉAL INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006
(en milliers de dollars, sauf les montants par action et le nombre d'actions)

17. Autres éléments

Les autres éléments sont composés de :

Exercices terminés les 31 décembre	2007	2006
Honoraires non récurrents engagés pour la préparation du prospectus sans placement et l'inscription à la cote des actions de la Bourse	2 725 \$	– \$
Honoraires engagés pour le regroupement prévu avec le Groupe TSX	2 312	–
Charges au titre des règlements et provision constituée en rapport avec la fermeture de notre parquet	–	2 071
Indemnités de résiliation anticipée sur des contrats de licence et d'entretien informatique	1 322	–
	6 359 \$	2 071 \$

18. Impôts sur le revenu

La provision au titre de l'impôt sur le revenu diffère du montant déterminé en appliquant le taux combiné fédéral et provincial au bénéfice avant impôts sur le revenu, tel que prévu par les lois.

Les raisons et les incidences fiscales de cet écart se présentent comme suit :

	2007	2006
Bénéfice avant impôts sur le revenu	36 305 \$	31 409 \$
Taux d'imposition prévu par les lois	32,02 %	32,02%
Impôts sur le revenu calculés	11 624	10 057
Avantage fiscal reconnu résultant de pertes précédentes et d'autres écarts temporaires liés à BOX	–	(1 021)
Autres variations de la provision pour moins-value	187	(968)
Incidence de la différence du taux d'imposition de BOX	252	140
Ajustement apporté aux actifs et aux passifs d'impôts futurs à la suite de l'entrée en vigueur de modifications des taux d'imposition	96	(183)
Gain sur dilution et matérialisation de l'écart de conversion	–	177
Congé fiscal provincial	(1 891)	(1 953)
Incidence de la différence du taux d'imposition provincial	435	165
Incidence des écarts permanents	73	286
Autres	(178)	(122)
Impôts sur le revenu	10 598 \$	6 578 \$

BOURSE DE MONTRÉAL INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006
(en milliers de dollars, sauf les montants par action et le nombre d'actions)

18. Impôts sur le revenu (suite)

Impôts futurs

L'incidence fiscale des principaux éléments constituant le montant net de l'actif d'impôts futurs de la Bourse est la suivante :

	2007	2006
Actif d'impôts futurs		
Immobilisations	73 \$	98 \$
Écart d'acquisition	951	1 023
Fonds de réserve de la Division de la réglementation	437	534
Frais de transaction découlant de l'émission d'actions	317	—
Régime d'avantages sociaux futurs	269	220
Placement dans BOX	317	618
Pertes d'exploitation dans les filiales et écarts temporaires de BOX (note 6)	483	532
Perte en capital	115	166
Autres	67	116
Actif d'impôts futurs	3 029	3 307
Provision pour moins-value	(670)	(784)
Actif d'impôts futurs, montant net	2 359 \$	2 523 \$
Passif d'impôts futurs		
Immobilisations	(1 002)\$	(786)\$
Gains de change non réalisés	(579)	—
Contrats de location-acquisition	(25)	(26)
Passif d'impôts futurs	(1 606)\$	(812)\$

Au 31 décembre 2007, la Bourse disposait de pertes en capital reportées de 954 \$ dont elle peut se servir pour réduire ses gains en capital futurs, pour une période indéfinie.

BOURSE DE MONTRÉAL INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006
(en milliers de dollars, sauf les montants par action et le nombre d'actions)

19. Informations supplémentaires concernant les flux de trésorerie

	2007	2006
Intérêts payés	35 \$	157 \$
Impôts payés	11 774	7 568
Variation nette des soldes hors caisse d'actifs et de passifs liés à l'exploitation		
Débiteurs	48 \$	(1 305)\$
Règlements quotidiens à recevoir des membres compensateurs	(16 866)	15 055
Dépôts de couverture des membres	1 820	(1 271)
Dépôts au fonds de compensation	(8 142)	(10 802)
Frais payés d'avance	524	(165)
Créditeurs et charges à payer	1 560	2 329
Impôts exigibles	(2 189)	(141)
Passif au titre des prestations constituées	286	303
Règlements quotidiens à payer aux membres compensateurs	16 866	(15 055)
Dépôts de couverture des membres	(1 820)	1 271
Dépôts au fonds de compensation	8 142	10 802
	229 \$	1 021 \$
Opérations sans effet sur la trésorerie relatives aux		
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations financées à même les comptes à payer	523 \$	1 292 \$
Activités de financement		
Prêts consentis pour l'acquisition d'actions	–	3 042
Transfert du surplus d'apport au capital-actions lié au remboursement des actions financées aux termes du régime d'achat d'actions	91	76
Transfert du surplus d'apport au capital-actions lié au remboursement des actions financées aux termes du régime d'options d'achat d'actions	–	467
Dividendes à payer	–	13 910

BOURSE DE MONTRÉAL INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006
(en milliers de dollars, sauf les montants par action et le nombre d'actions)

20. Crédits d'impôt pour frais de développement et aide gouvernementale

En 2007, la Bourse a comptabilisé des crédits d'impôt pour un montant de 163 \$ liés à des frais de développement, dans le but de faire évoluer les technologies utilisées pour la plateforme de négociation. En 2006, le montant de crédit comptabilisé représentait 548 \$.

Le 9 avril 2001, le Ministère a annoncé l'application des mesures fiscales pour soutenir le secteur financier au Québec, entre autres les bourses de valeurs, dont fait partie la Bourse. Ces mesures permettent de bénéficier d'une exemption d'impôt sur le revenu, d'une exemption de la taxe sur le capital et d'une exemption de cotisations des employeurs au Fonds des services de santé relativement aux activités admissibles de la Bourse pour une période allant du 1^{er} octobre 2000 au 31 décembre 2010. Par ailleurs, le 12 juin 2003, le ministère a réduit de 25 % ces exemptions. Ces exemptions, sauf pour l'exemption d'impôt sur le revenu, totalisent un montant d'environ 1 004 \$ en 2007 (890 \$ en 2006).

21. Opérations entre apparentés

En plus des transactions divulguées ailleurs dans nos états financiers, la Bourse a exécuté les transactions suivantes avec des apparentés.

La Bourse a conclu, en 2001, une entente en vue de fournir à BOX les technologies et les services connexes dont celle-ci a besoin à l'appui de son système de négociation électronique moyennant des droits.

À partir de février 2004, la Bourse est devenue un fournisseur officiel de BOX et facture à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par BOX, des salaires, des services de télécommunications, du matériel informatique ainsi que d'autres services. Les revenus générés en 2007 totalisent 15 055 \$ (15 275 \$ en 2006), incluant un montant de 2 212 \$ facturé indirectement à BOX. Ces transactions ont été conclues dans le cours normal des affaires. Un montant de 390 \$ à recevoir de BOX est inclus dans les débiteurs au 31 décembre 2007 (20 \$ en 2006).

En 2007, la Bourse a engagé des frais liés à sa coentreprise CAREX totalisant 224 \$. Ces frais ont été facturés à CAREX. Un montant de 252 \$ à recevoir, incluant les taxes, est inclus dans les débiteurs au 31 décembre 2007.

BOURSE DE MONTRÉAL INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006
(en milliers de dollars, sauf les montants par action et le nombre d'actions)

22. Information sectorielle

La Bourse exerce ses activités dans deux secteurs d'exploitation. Les activités commerciales de ces secteurs sont réalisées au Canada et se définissent comme suit :

Bourse

Ce secteur agit à titre de la seule bourse d'instruments dérivés financiers standardisés au Canada offrant une gamme complète d'instruments dérivés sur actions, indices et taux d'intérêt.

Chambre de compensation (CDCC)

Ce secteur offre des services de compensation et de caution des instruments dérivés négociés à la Bourse et certains instruments dérivés du marché de gré à gré (OTC).

Ces secteurs sont gérés séparément et sont évalués individuellement en se fondant sur les revenus et le bénéfice net.

	2007		
	Bourse	CDCC	Consolidé
Revenus boursiers et de compensation	53 818 \$	14 174 \$	67 992 \$
Revenus provenant des services informatiques (note 21)	15 055	–	15 055
Revenus de placement	5 301	1 016	6 317
Amortissement des immobilisations et autres actifs	3 245	97	3 342
Quote-part des résultats dans une société sous influence notable (note 6)	3 047	–	3 047
Bénéfice net	18 437	7 270	25 707
Acquisitions d'immobilisations et d'autres actifs	5 474	389	5 863
Éléments d'actif	154 465	60 791	215 256

BOURSE DE MONTRÉAL INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006
(en milliers de dollars, sauf les montants par action et le nombre d'actions)

22. Information sectorielle (suite)

	2006		
	Bourse	CDCC	Consolidé
Revenus boursiers et de compensation	50 737 \$	13 248 \$	63 985 \$
Revenus provenant des services informatiques (note 21)	15 275	–	15 275
Revenus de placement	1 541	1 072	2 613
Amortissement des immobilisations et autres actifs	6 307	91	6 398
Quote-part des résultats dans une société sous influence notable (note 6)	1 151	–	1 151
Bénéfice net	17 006	7 825	24 831
Acquisitions d'immobilisations et d'autres actifs	6 212	280	6 492
Éléments d'actif	80 574	42 120	122 694

Division de la réglementation

Conformément à la décision de reconnaissance que l'AMF a rendue le 24 novembre 2000, la Bourse a mis sur pied une division distincte de réglementation, qui est responsable de la réglementation du marché et des participants agréés, laquelle Division est exploitée selon la méthode du recouvrement des coûts. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2007, la Division a généré des revenus avant remboursement de 3 286 \$ (3 220 \$ en 2006) et a engagé des coûts directs de 1 480 \$ (1 361 \$ en 2006) et des coûts indirects de 1 083 \$ (876 \$ en 2006). Les surplus de la Division au 31 décembre 2007, qui sont présentés dans les créditeurs et charges à payer, totalisent 1 624 \$ (1 728 \$ en 2006) et un montant équivalent est inclus dans l'encaisse affectée. De ce montant, 399 \$ seront remboursés aux participants agréés au début de 2008.

BOURSE DE MONTRÉAL INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006
(en milliers de dollars, sauf les montants par action et le nombre d'actions)

23. Avantages sociaux futurs

Les informations relatives au régime d'avantages sociaux futurs de la Bourse se présentent comme suit :

	2007	2006
Obligation au titre des prestations constituées		
Solde au début de l'exercice	1 700 \$	1 385 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	238	225
Intérêts débiteurs	91	75
Perte actuarielle	(125)	15
Solde à la fin de l'exercice	1 904 \$	1 700 \$
Actifs du régime		
Juste valeur au début de l'exercice	198 \$	119 \$
Rendement annuel des actifs du régime	17	7
Cotisations de l'employeur	90	58
Gain actuariel	(17)	14
Juste valeur à la fin de l'exercice	288 \$	198 \$
Passif au titre des prestations constituées		
Situation de capitalisation - déficit du régime	1 616 \$	1 502 \$
Coût non amorti des services passés	(441)	(493)
Perte actuarielle nette non amortie	(176)	(296)
Solde à la fin de l'exercice	999 \$	713 \$

Les cotisations de l'employeur de 90 \$ en 2007 et 58 \$ en 2006 ont été investies dans un fonds diversifié.

La Bourse a fourni une lettre de garantie de 2 120 \$ au fiduciaire du régime de retraite en utilisant une partie de ses crédits d'exploitation déjà en place avec sa banque (note 10).

BOURSE DE MONTRÉAL INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006
(en milliers de dollars, sauf les montants par action et le nombre d'actions)

23. Avantages sociaux futurs (suite)

Les hypothèses actuarielles significatives utilisées pour évaluer les obligations de la Bourse au titre des prestations constituées et la charge de retraite sont les suivantes (moyenne pondérée des hypothèses au 1^{er} janvier) :

	2007 Charge et obligation	2006 Charge et obligation
Taux d'actualisation	5,35 %	5,00 %
Taux de rendement prévu à long terme des actifs du régime	7,00 %	7,00 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	3,00 %

L'évaluation actuarielle aux fins de capitalisation du régime de retraite est en date du 1er janvier 2007. La prochaine évaluation actuarielle aux fins de capitalisation doit être effectuée au plus tard le 1er janvier 2010. La date de mesure des actifs du régime et de l'obligation au titre des prestations constituées est le 1er janvier.

La charge nette de la Bourse, au titre du régime, se présente comme suit :

	2007	2006
Coût des services rendus au cours de l'exercice	238 \$	225 \$
Intérêts débiteurs	91	75
Rendement prévu des actifs du régime	(17)	(7)
Amortissement du coût des services passés	52	52
Amortissement de la perte actuarielle	12	16
Charge nette au titre du régime	376 \$	361 \$

La charge nette au titre du régime se retrouve dans les salaires et charges sociales à l'état consolidé des résultats.

24. Instruments financiers

a) Risque de crédit

La Bourse examine les antécédents du crédit des clients avant de leur accorder un crédit et effectue des examens réguliers de la solvabilité des clients existants. Une provision pour créances douteuses est constituée en fonction des facteurs se rapportant au risque de crédit engendré par des clients particuliers, des tendances historiques et d'autres informations.

BOURSE DE MONTRÉAL INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006
(en milliers de dollars, sauf les montants par action et le nombre d'actions)

24. Instruments financiers (suite)

b) Risque de taux d'intérêt

Une variation des taux d'intérêt sur le marché fera varier le rendement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des placements temporaires ainsi que la juste valeur des placements temporaires à la hausse ou à la baisse.

c) Juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable des débiteurs, des dépôts de couverture des membres (actifs et passifs), des dépôts au fonds de compensation (actifs et passifs), des règlements quotidiens à recevoir/à payer aux membres compensateurs, des créditeurs et charges à payer et des prêts aux employés inclus dans les autres éléments d'actif se rapproche de leur juste valeur du fait que ces instruments arrivent bientôt à échéance.

d) Concentration du risque de crédit

Environ 18 % des revenus de la Bourse pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007 ont été générés par BOX en services informatiques (19 % en 2006), alors que quatre participants agréés, pour le compte de plusieurs clients, représentant individuellement au moins 6 % des revenus de la Bourse, ont généré 35 % des revenus de la Bourse en 2007 (33 % en 2006) pour un total cumulé de 53 % en 2007 (52 % en 2006).

25. Gestion des risques

À titre de chambre de compensation, la CDCC assume les obligations qui découlent d'une défaillance des positions d'instruments dérivés des membres en défaillance. La CDCC utilise diverses techniques pour réduire le risque de perte au minimum advenant une telle défaillance. La principale technique consiste à recevoir les dépôts de couverture en fonction du risque sous forme d'espèces, de lettres de crédit, d'actions et de titres du gouvernement négociables (note 5). Ainsi, lorsqu'un membre ne peut répondre à un appel de marge quotidien ou s'acquitter des obligations découlant des options ou des contrats à terme standardisés, les dépôts de couverture peuvent servir à diminuer les coûts de liquidation des positions engagés par la CDCC.

Le système de couverture de la CDCC est appuyé par un système de test de solidité financière, qui fait partie de son programme de contrôle du capital. Ce processus, qui a été mis en œuvre en 2000, permet d'évaluer la solidité financière des membres pour ce qui est de répondre aux exigences de couverture dans l'éventualité d'un changement soudain ayant une incidence défavorable sur les conditions du marché. Les portefeuilles des membres sont soumis à des tests de solidité financière, et les membres qui ne répondent pas aux critères établis par la CDCC sont tenus de fournir un dépôt de couverture de solidité financière.

BOURSE DE MONTRÉAL INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006
(en milliers de dollars, sauf les montants par action et le nombre d'actions)

25. Gestion des risques (suite)

La CDCC possède également un fonds de compensation qui se compose de dépôts en espèces et de dépôts de titres effectués par des membres compensateurs (note 5). Ce fonds sert à couvrir le coût de liquidation des positions d'un membre en cas de défaillance si ce coût excède le montant des dépôts de couverture qui lui avaient été réclamés. Le niveau total des fonds de compensation devant être déposés par chaque membre compensateur est équivalent à 12 % du total des exigences les plus élevées de couvertures quotidiennes de ce membre au cours du dernier mois civil.

Si, en cas de défaillance d'un membre compensateur, il s'avère nécessaire d'obtenir du financement additionnel pour procéder à la liquidation, la CDCC a le droit d'exiger des membres une contribution additionnelle égale à leur contribution antérieure au fonds de compensation.

La CDCC a conclu une entente de crédit de soutien renouvelable totalisant 30 000 \$ auprès d'une banque canadienne de l'annexe I en vue de fournir des liquidités advenant une défaillance d'un membre compensateur. Dans le cadre de cette entente, l'emprunt doit être garanti et porte intérêt au taux préférentiel de la banque plus 0,75 %. Cette facilité de crédit n'a pas été utilisée depuis qu'elle a été établie.

26. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants de l'exercice antérieur ont été réagencés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice en cours.